

**DECISION MUNICIPALE****N° D24-065**

3.3

**Objet** : Convention de mise à disposition d'un véhicule de la ville de Tournefeuille au bénéfice de l'association « Le Comité des Fêtes »

**Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-5<sup>e</sup> et L 2122-23,  
**VU** la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article sus visé,  
**CONSIDERANT** la nécessité pour l'association « Le Comité des Fêtes » de pouvoir utiliser un véhicule pour l'organisation de la fête de la musique et la fête locale.

**DECIDE**

**ARTICLE UN** : de signer une convention (ci-annexée) pour le prêt du véhicule Renault immatriculé BN 993 PW au bénéfice du Comité des Fêtes de la Ville pour « l'organisation de la fête de la musique et la fête locale ».

**ARTICLE DEUX** : cette convention est établie pour une durée de 20 jours :

- Du 13 juin au 24 juin 2024
- Du 02 au 09 juillet 2024

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

Fait à Tournefeuille, le 4 juin 2024

Le Maire



31170  
Dominique FOUCHIER

Accusé de réception en préfecture  
031-213105570-20240604-D24-065-AR  
Date de télétransmission : 14/06/2024  
Date de réception préfecture : 14/06/2024